



Ploussac-Balissac • Ploubalay • Trégon

BEAUSSAIS SUR MER

ARRETE MUNICIPAL n°2026 - 083
Portant réglementation temporaire de circulation
Rue Jakez Hélias – Ploubalay
Pour travaux du 7 au 10 avril 2026
Commune de BEAUSSAIS SUR MER

Le Maire de BEAUSSAIS SUR MER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212 – 2 et suivants,
Vu le code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,
Vu la demande de l'entreprise BOUYGUES, 48 rue marc Seguin 22950 TREGUEUX
Considérant qu'il y a un rétrécissement sur la chaussée durant la période des travaux, rue Jakez Hélias – Ploubalay, Beussais-Sur-Mer pour une viabilisation en télécom.

ARRETE

- Article 1 : Du 7 au 10 avril 2026, rue Jakez Hélias – Ploubalay - un rétrécissement sur la chaussée, durant le temps des travaux pour une viabilisation en télécom.
- Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise BOUYGUES, réalisant les travaux et sous son entière responsabilité.
- Article 3 : L'accès des riverains et des piétons sera possible en fonction de l'accessibilité du chantier fixée par les entreprises réalisant les travaux qui s'efforceront le plus possible de ne pas perturber l'accès à l'usager.
- Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.
- Article 5 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Ploubalay est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de RENNES.

Fait à Beussais-sur-Mer,
Le 30 mars 2026

Le Maire,
Philippe Orveillon

